

Paris, le 27 octobre 2009

A l'attention de :

Madame Valérie PÉCRESSE,
Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche;

Monsieur Eric WOERTH,
Monsieur le Ministre Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique
et de la Réforme de l'État;

Monsieur Alain MARLEIX,
Monsieur le Secrétaire d'État à l'Intérieur et aux Collectivités territoriales;

Objet : Accès des urbanistes à la Fonction Publique Territoriale.

Pièces Jointes :

- Lettre ouverte du CNJU avec liste des soutiens politiques
- Lettre ouverte du CNJU avec liste des premiers signataires
- Communiqué de presse du CNJU du mardi 13 octobre 2009
- Questions au gouvernement publiées à ce jour

Baptiste DANEL
*Délégué du Collectif National
des Jeunes Urbanistes*

Madame la Ministre,
Monsieur le Ministre,
Monsieur le Secrétaire d'État,

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), réunissant 14 associations d'étudiants et diplômés en urbanisme et aménagement du territoire, souhaite porter à votre connaissance une lettre ouverte visant à exposer les graves difficultés rencontrées actuellement par les urbanistes diplômés de l'université pour intégrer la fonction publique territoriale.

En effet, l'application conjointe des décrets n°2007-196 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours de la fonction publique et n°2002-508 relatif à l'organisation du concours d'ingénieur territorial obère l'accès des titulaires de diplômes universitaires en urbanisme et aménagement du territoire à ce cadre de concours dont la mention urbanisme représente pourtant un quart des débouchés professionnels. Cette mention urbanisme perdure néanmoins en étant réservée aux seuls ingénieurs, architectes, géomètres et titulaires d'un diplôme dit « scientifique et technique » (dont la définition a été jugée « *aberrante et poussièreuse* » par monsieur François DELUGA, Président du Centre National de la Fonction Publique Territoriale, le 13 octobre dernier, à l'occasion du colloque fêtant les 25 ans de la Fonction Publique Territoriale, à Bordeaux).

Fin juin 2009, la direction des concours du CNFPT estimait à près de 1600 le nombre d'urbanistes ayant vu leur candidature invalidée par la commission d'équivalence des diplômes (CED) chargée de statuer. Nous sommes face à une discrimination à l'embauche d'autant plus préjudiciable que les collectivités territoriales risquent de ne plus pouvoir trouver les profils adaptés à leurs besoins.

Une récente enquête du Pôle urbanisme de l'ENACT démontre à cet égard que le grade d'ingénieur territorial est le seul, en l'état actuel du régime statutaire de la fonction publique territoriale, à garantir les conditions d'exercice de l'ensemble des missions de l'urbaniste au sein des collectivités locales : analyse et prospective territoriales, animation et pilotage de projets urbains et territoriaux, conduite et gestion d'opérations de renouvellement urbain et de la politique de la ville.

Convaincues du rôle essentiel que jouent les urbanistes dans la conduite de l'action publique locale et persuadées des atouts des formations pluridisciplinaires pour l'animation des politiques publiques de l'urbanisme, 3200 personnes (urbanistes professionnels, universitaires, élus locaux, parlementaires, présidents d'associations d'élus) ont exprimé leur soutien à la lettre ouverte que nous vous faisons parvenir. Elle bénéficie également de l'appui des associations professionnelles de l'urbanisme.

Collectif
National
des **J**eunes
Urbanistes

*pour l'accès au concours
d'ingénieur territorial*

Alors que l'insertion professionnelle des jeunes diplômés de l'Université a été élevée au rang de priorité nationale par le gouvernement, cette nouvelle donne est incompréhensible pour les centaines de diplômés en urbanisme et aménagement du territoire qui se destinent chaque année à une carrière dans la Fonction Publique Territoriale.

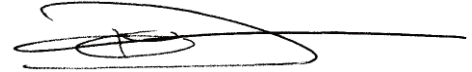
Dans ces conditions, nous demandons l'instauration d'un moratoire rétablissant dès 2010 l'accès des urbanistes diplômés de l'Université au concours d'ingénieur territorial option « urbanisme ».

Nous sommes bien conscients de la nécessité de répondre à la fois à une situation d'urgence et à un défi à moyen terme : **celui de l'organisation d'une profession, l'urbanisme, dont les missions spécifiques sont clairement identifiées par les élus locaux mais, paradoxalement, peu reconnues par les instances nationales de la Fonction Publique Territoriale et du service public de l'emploi.**

En espérant vous avoir sensibilisé sur ce problème et vous assurant de notre volonté d'y apporter des réponses concrètes, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, Monsieur le Secrétaire d'Etat, l'expression de notre haute considération.

Baptiste DANEL
*Délégué du Collectif National
des Jeunes Urbanistes*

Pour le Collectif National des Jeunes Urbanistes,



Baptiste DANEL
Délégué du Collectif National des Jeunes Urbanistes